

# EDITO

## 20 ans, ça se fête !

2024 est une année particulière pour le Crhpc. C'est en effet un anniversaire ô combien symbolique que nous proposons de célébrer avec nos lecteurs, nos partenaires et nos contributeurs. Elèves, personnels, publics scolaires, délégations étrangères ou institutionnelles : entre les expositions temporaires et les collections permanentes de l'espace Cannat, 14 200 visites ont été réalisées en 20 ans de vie.

### Alors, comment marquer le coup ?

Plusieurs idées nous sont venues pour mettre en avant l'histoire pénitentiaire. D'abord, une éphéméride mensuelle, expliquant en quelques lignes des dates importantes de l'histoire des prisons, en France et à l'étranger, et que nous diffusons le plus largement possible. Ensuite, des rendez-vous réguliers proposés aux personnels et élèves de l'ÉNAP pour présenter des objets et des documents remarquables issus de nos collections : ces « Rencards de l'histoire » permettent chaque mois de valoriser des pièces originales de nos collections, méconnues ou nouvellement acquises.

Justement, notre politique d'acquisitions se développe, en partie grâce aux dons privés et aux informations que nous



recevons du terrain. Mais pas seulement : un vrai travail de fourmi est engagé pour dénicher les perles disponibles sur le marché. Que ce soit des objets pénitentiaires ou des ouvrages anciens, les efforts payent puisque de véritables pépites à la forte valeur patrimoniale prennent la direction d'Agen. Dernière en date, cette édition originale du panoptique de Bentham de 1791, qui illumine les yeux de notre documentaliste Isabelle Guériteau !

Le lien avec les personnels pénitentiaires est primordial dans la continuité de notre mission de conservation. Nous nous efforçons de sensibiliser les élèves lors de leurs passages à Agen, ainsi que les personnels que nous rencontrons au cours de nos déplacements : la visite du centre de détention d'Eysses à la mi-mars, initiée par Jean-François Alonzo, a été un temps fort de ce 1<sup>er</sup> semestre pour notre petite équipe.

Vous l'aurez compris, nous ne manquons ni d'idées ni d'énergie ! Désormais piloté par Fabienne Huard-Hardy, le Crhpc poursuit son développement au service de l'histoire pénitentiaire. L'organisation d'une journée d'étude, en décembre, pourrait être le point d'orgue idéal d'une année riche en projets.

MB

# la Lettre du

# CRHCP

Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines

N° 30

JUIN  
2024



La Lettre du Crhpc

## SOMMAIRE

- PAGES 2-3 ○ **Actualités** : Ephémérides + Les Rencards de l'histoire + Nouveautés dans la bibliothèque numérique + Nos expositions
- PAGES 4-5 ○ **Une date** : été 1974 : Mutineries dans les prisons
- PAGES 6-7 ○ **Focus** : Les jeux pénitentiaires : 10 ans déjà !
- PAGE 8-9 ○ **À vos plumes** : Les surveillants à l'écran
- PAGE 9 ○ **À suivre** : AMAP
- PAGES 10 ○ **Un objet** : le bicorne
- PAGES 11-12 ○ **Le coin des curieux**





## Des nouveautés dans la bibliothèque numérique

En partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, le Crhpc poursuit ses travaux de numérisation pour enrichir sa bibliothèque numérique et rendre ainsi accessibles à tous les publics les documents conservés à l'ÉNAP.

Nous vous invitons à feuilleter les derniers ouvrages mis en ligne :



**Manuel des prisons, ou exposé historique, théorique et pratique du système pénitentiaire** / par Charles GRELLET-WAMMY, Paris, (vol. 1) (vol. 2) 1838



**Des prisons et des prisonniers** / par Arthus-Barthélémy VINGTRINIER, Versailles, 1840



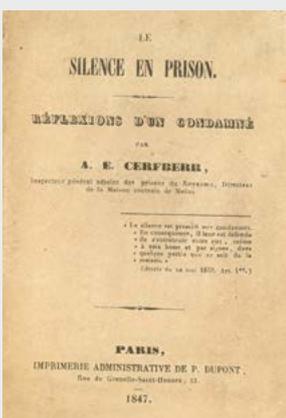
**Ethnographie des prisons** / par Louis-Augustin-Aimé MARQUET-VASSELOT, Paris, 1841



**Des condamnés, des libérés et des pauvres : prisons et champs d'asile en Algérie** / par Henri DUGAT, Paris, 1844



**Discours prononcés à la Chambre des députés dans la discussion du projet de loi sur la réforme des prisons, ...** / par Frédéric Gaëtan de LA ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT, Paris, 1845



**Le silence en prison** / par Auguste-Edouard CERFBERR, Paris, 1847

Auguste-Edouard Cerfberr, inspecteur général des prisons et directeur de la maison centrale de Melun, publie en 1847 ce court roman où il prête sa voix à un détenu soumis à la règle du silence. Il y défend et légitime cette « heureuse innovation », imposée dans les maisons centrales par le règlement de 1839. Après la révolte initiale suscitée par cette contrainte, le condamné, soutenu par l'aumônier, se range finalement à la « sagesse » de cette règle :

« La captivité doit être une épreuve et non une école de perversité. Le moyen de nous empêcher de nous corrompre est donc de nous isoler les uns des autres, et puisque nous sommes confondus dans les mêmes ateliers, les mêmes dortoirs, il faut bien nous prescrire le silence pour arriver à ce but suprême. » (p. 41)



Pour en savoir plus sur la règle du silence en prison, visitez notre parcours thématique « Objets de violence ».



**Traité des diverses institutions complémentaires du régime pénitentiaire** / par Louis BONNEVILLE DE MARSANGY, Paris, 1847



**Dix ans de prison au Mont-Saint-Michel et à la citadelle de Doullens : 1839 à 1848** / par Martin BERNARD, Paris, 1861



**Introduction philosophique à l'étude du droit pénal et de la réforme pénitentiaire** / par Joseph TISSOT, Paris, 1874

Pour suivre toutes les actualités du Crhpc, rendez-vous sur notre portail !



Centre de ressources sur l'histoire  
des crimes et des peines



Collections



# UNE DATE

19 juillet - 5 août 1974

VAGUE DE MUTINERIES DANS LES PRISONS EN FRANCE

**Au début des années 1970, l'agitation se répand au sein des prisons. L'explosion générale qui éclate au cœur de l'été 1974 démontre l'urgence et la gravité de la situation.**



Maison centrale de Clairvaux, 19 juillet 1974 (Tous droits réservés)

Le monde pénitentiaire, si discret depuis la Libération, se retrouve propulsé au centre de l'attention. Déjà choqué par les incidents et les prises d'otages qui émaillent l'année 1971, dont la plus dramatique est l'affaire Buffet-Bontems à Clairvaux, le grand public est marqué par les mutineries spectaculaires de Toul et de Nancy<sup>1</sup> (1971-1972).

L'amélioration des conditions de détention (hygiène, salubrité, discipline) constitue la revendication récurrente des personnes incarcérées. Les autorités peinent à la mettre en œuvre faute de moyens. De leur côté, devant le sentiment de stigmatisation, la surcharge de travail, et en réaction aux drames qui endeuillent le personnel, les syndicats pénitentiaires durcissent le ton face à une administration pénitentiaire critiquée de toutes parts. Celle-ci fonctionne avec des établissements anciens et vétustes, nécessitant la mobilisation de sommes colossales pour la rénovation, la réhabilitation ou la construction. Comment faire en l'absence d'une réelle volonté politique, et avec des ressources représentant 0,22% du budget national ?

Le 19 mai 1974, Valéry Giscard d'Estaing est élu Président de la République. Pour souligner sa volonté de réformer la condition carcérale, le nouveau chef de l'État crée un secrétariat d'État à la Condition Pénitentiaire : il confie le poste à Hélène Dorlhac, avec pour mission d'aborder cette problématique avec des « yeux neufs ». L'agitation persistante dans les pri-

**1** Des mouvements similaires éclatent ensuite à Nîmes, Fresnes et Melun.

**2** Il est possible aussi que ce poste, confié de surcroît à une femme à une époque où la misogynie en politique est très répandue, puisse servir de fusible utile dans un contexte tendu pour l'administration pénitentiaire.



Maison centrale de Nîmes, 20 juillet 1974 (coll. ÉNAP-Crhcp)

sons, y compris pendant la campagne électorale, et la prise de conscience du besoin de réformer, justifie la création de ce poste technique<sup>2</sup>.

Si la volonté d'une réforme pénitentiaire est formulée<sup>3</sup>, elle tarde à se matérialiser. L'espoir est alors grand parmi la population carcérale de bénéficier de la traditionnelle grâce collective à l'occasion des célébrations du 14 juillet<sup>4</sup>. Sa faible ampleur (1 400 libérés sur 27 000 détenus) déçoit profondément. Il est vrai que le gouvernement hésite à se montrer plus libéral.

Le 19 juillet, une mutinerie éclate à Clairvaux, réprimée le lendemain. Craignant l'effet de contagion, le Premier ministre Jacques Chirac tente de rassurer<sup>5</sup>. Peine perdue : le 20 juillet au soir, à la suite d'un discours offensif du Garde des Sceaux Jean Lecanuet, la révolte gagne la vieille maison centrale de Nîmes qui est saccagée sous les yeux d'Hélène Dorlhac. Le 24 juillet, un mouvement « syndical » de 200 détenus de la maison d'arrêt de Caen se transforme en une franche insurrection face à des promesses jugées trop vagues. Le 25 juillet, une émeute d'une grande violence éclate à la prison-école de Loos-les-Lille<sup>6</sup>. Face aux mutins, les autorités appliquent le même scénario : d'abord, l'évacuation des personnels pénitentiaires, suivi d'un encerclement de la prison par les forces de l'ordre. L'assaut intervient ensuite, de jour, mené par des escadrons de gardes mobiles et par des CRS, avec un appui aérien.

Le mouvement de protestation se propage dans près d'une centaine de prisons. Cette colère touche autant les maisons centrales que les maisons d'arrêt, les vieilles prisons comme les plus modernes, et prend des formes diverses : une émeute débouchant sur une violence impossible à contenir (Colmar) ; un chahut qui entraîne un drame (St-Etienne) ; ou alors une manifestation pacifique, aux revendications structurées : à Eysses, les 450 détenus manifestent par une grève du travail ; à Ensisheim, les détenus organisent dans la cour un sit-in nocturne sans violence, chacun regagnant sa cellule dans le calme à l'aube.

**3** « L'indispensable réforme des prisons aura lieu », Valéry Giscard d'Estaing.

**4** Loi d'amnistie du 16 juillet 1974.

**5** « Les événements de Clairvaux ne sont pas significatifs », Jacques Chirac sur France Inter, 20 juillet 1974.

**6** La nuit suivante, deux attentats à l'explosif visent à Paris un bâtiment de l'administration pénitentiaire place Vendôme, et le siège d'un syndicat pénitentiaire.



Valéry Giscard d'Estaing serre la main d'un détenu à la prison de Saint-Paul à Lyon, le 10 août 1974 (Source : AFP)

S'inspirant peut-être de l'exemple américain<sup>7</sup>, les détenus osent s'exprimer. A Varces comme à Melun, ils adressent par écrit leurs doléances au directeur ou au procureur. Le 27 juillet, les 590 détenus du quartier bas de la Santé transmettent (via le directeur) à tous les détenus de France un appel au calme général, insistant sur la mise en œuvre de la réforme qui se trouve retardée par les événements.

En parallèle, le malaise grandit chez les surveillants, et se manifeste par une série d'arrêts de travail à partir du 30 juillet. Pour ces personnels pénitentiaires en plein désarroi, et à qui le droit de grève est interdit depuis la réforme des statuts de 1958, la crainte d'être les grands oubliés de la réforme à venir s'ajoute au sentiment de déclassement. A la maison d'arrêt d'Arras, les 27 surveillants entament une grève de la faim : fait remarquable, les détenus se joignent à eux pour soutenir leurs revendications<sup>8</sup>.

Il faut résoudre la première crise du septennat. Le principe d'une réforme pénitentiaire est acté lors du conseil des ministres du 7 août alors que le calme revient peu à peu. Le 10 août, Valéry Giscard d'Estaing, accompagné de la seule Hélène Dorlhac, visite les prisons de Lyon et accorde une poignée de main aux détenus qu'il rencontre<sup>9</sup> : symboliquement, ce geste marque la fin du cycle de violence et le désir de réconcilier les différents protagonistes de la prison. Pour le Président, « la prison est la privation de liberté et rien d'autre »<sup>10</sup>.

Au total, on compte 89 mouvements de révoltes collectives, dont 9 mutineries ; 11 prisons se retrouvent dévastées pour un coût évalué à 64 millions de francs ; 6 détenus trouvent la mort.

MB

<sup>7</sup> Notamment de la mutinerie de la prison d'Attica (9 – 13 septembre 1971).

<sup>8</sup> [https://www.lemonde.fr/archives/article/1974/08/03/a-la-prison-d-arras-gardiens-et-detenus-continuent-la-greve-de-la-faim\\_3090856\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1974/08/03/a-la-prison-d-arras-gardiens-et-detenus-continuent-la-greve-de-la-faim_3090856_1819218.html)

<sup>9</sup> Geste qui lui sera reproché, notamment par ses alliés politiques et son électorat. En mars 1981, en déclarant qu'il n'avait rencontré que des détenus provisoires, c'est-à-dire pas encore jugés, Giscard tente de se justifier. Il est vrai que la campagne présidentielle battait son plein, et que l'appui de la droite manquait de vigueur...

<sup>10</sup> <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/les-bobinos-de-thomas-legrand/giscard-en-prison-7197069> ; <https://www.rtl.fr/actu/politique/quand-giscard-d-estaing-serrait-la-main-d-un-detenu-un-geste-qui-avait-suscite-la-polemique-7800933871>



H. Dorlhac (à gauche) et J. Lecanuet (au centre) sortant du conseil des ministres. Entre eux, des relations courtoises, mais gênées par le jeu du pouvoir. (coll. ÉNAP-Crhcp)

#### Pour aller plus loin :

##### > Deux vidéos :

 La prison de Nîmes (21 juillet 1974 – reportage ORTF – 1 min. 41). Disponible sur le site de l'INA :

 Les mutineries dans les prisons de Lyon (2 septembre 1974 – reportage ORTF – 1 min.12). Disponible sur le site de l'INA :

##### > Un article :

 Nicolas Derasse, « De l'ombre à la lumière : les révoltes pénitentiaires dans la France des années 1970 », in Criminocorpus, mis en ligne le 09 septembre 2019



Maison centrale de Nîmes, 20 juillet 1974 (coll. ÉNAP-Crhcp)

## Focus

## Les jeux pénitentiaires : 10 ans déjà !



Les jeux pénitentiaires - Crédit photo : Christophe Negrel



Laurent Gras

A l'occasion de cette année olympique, nous vous proposons de revenir sur une aventure humaine et sportive qui a mobilisé, il y a 10 ans, personnels pénitentiaires, partenaires et personnes détenues.

Laurent Gras est docteur en sociodémographie, chef de l'Observatoire de la formation à l'ÉNAP. Sollicité par la DISP de Marseille en raison de ses précédentes recherches sur le sport en prison, il a réalisé une évaluation des jeux pénitentiaires en 2014 et 2015.

### Pouvez-vous présenter en quelques mots les jeux pénitentiaires ?

Du 22 au 26 septembre 2014, des personnels pénitentiaires et des personnes détenues ont participé ensemble à des épreuves sportives dans le cadre de jeux pénitentiaires. Aucune manifestation sportive organisée par l'administration pénitentiaire n'avait réuni autant de personnes sur un même espace sportif : au total, 346 personnes (162 accompagnateurs et 186 personnes détenues), issus de 39 établissements, se sont mobilisées pour prendre part à l'évènement.

### Était-ce la première fois qu'ils étaient organisés ?

Ce projet national était inédit. Après l'expérimentation de jeux régionaux en 2012 par la DISP de Marseille, l'ambition d'étendre cette manifestation à l'échelle nationale s'est concrétisée sur le site du CREPS de Boulouris, dans le Var. Ces jeux sont venus interroger les capacités de l'administration pénitentiaire à inscrire un tel projet dans ses missions, mais aussi le bénéfice potentiel qu'elle pouvait en retirer, dans la mesure où l'organisation de ces jeux n'induisait pas ou peu de contacts avec le monde extérieur. Un premier regard permettait effectivement de constater que ce projet « carcéralisait » ce domaine d'activités, plus qu'il ne l'ouvrait sur le monde libre. En outre, l'organisation de jeux pénitentiaires ne va pas de soi : l'univers pénitentiaire est avant tout un lieu d'enfermement, de contraintes. Ce n'est pas un lieu où le jeu a sa place. « Pourquoi autoriserai-je des personnes condamnées à passer une semaine de vacances en bord de mer ? » avait d'ailleurs déclaré un magistrat.

### Pourquoi l'administration pénitentiaire a-t-elle décidé d'organiser ces jeux ?

Le premier objectif était de créer une émulation autour du sport, un élan collectif, rompant avec les réalités de l'univers pénitentiaire : les préparatifs en vue de la participation aux jeux ont regroupé des efforts communs, tant à l'échelle des personnels qu'à celle des organisateurs. Ces jeux devaient alors être compris comme une chaîne solidaire, initiée par



Les jeux pénitentiaires - Crédit photo : Christophe Negrel

la DISP de Marseille, validée par la DAP, puis relayée dans les DISP. L'idée était aussi que les moniteurs de sport puissent lancer des projets internes, contacter les fédérations, engager des personnes détenues dans des compétitions, accueillir des intervenants, coachs ou nutritionnistes pour une sensibilisation aux bienfaits d'une bonne alimentation, afin de valider leur engagement. La perspective était qu'à terme, cette dynamique suscite de nouveaux projets, à l'instar du tour de France cycliste pénitentiaire qui avait généré de nombreux projets locaux et régionaux.

Le deuxième objectif était de démocratiser l'activité sportive, de la rendre plus accessible. Il s'agissait de créer un engouement auprès du public pris en charge, attirer des novices, mais aussi faciliter l'accès à des disciplines sportives moins répandues que la musculation, le football ou le cyclisme.

Ce projet visait aussi à créer une dynamique entre l'administration pénitentiaire et des partenaires extérieurs, d'activer une ouverture vers des fondations et des associations dont l'implication devait constituer une aide de premier plan (encadrement, logistique, bénévolat, budgétisation, conventions). Il s'agissait ainsi de fidéliser des partenaires déjà engagés auprès de l'administration pénitentiaire, mais aussi d'élargir le champ de ces partenariats. Ces nombreuses collaborations ont apporté un vrai bol d'oxygène, ce qui était d'autant plus essentiel que le projet ne prévoyait aucune confrontation avec le monde libre.

### Au final, quel a été l'impact de cet évènement pour l'administration pénitentiaire ?

Outre l'extension de son réseau relationnel, l'organisation d'un tel évènement a été un moyen de capitaliser des enseignements sur l'organisation et le fonctionnement d'un dispositif d'envergure nationale. Les jeux pénitentiaires n'apparaissent plus exclusivement comme une fin en soi, mais aussi comme un terrain d'expérimentation de nouvelles procédures, de nouveaux mécanismes, dont l'expertise était mise à disposition de l'ensemble des personnels pénitentiaires, dans une véritable démarche qualité. Cet évènement a aussi conféré à ses participants l'opportunité de se sentir appartenir à un corps de professionnels, mis en avant au travers du montage d'un projet national. Pour exemple, en positionnant les moniteurs de sport sur le devant de la scène, ce projet leur a permis de donner du sens à leurs pratiques professionnelles, de monter en compétences, et de développer un réseau de partenaires.

### Et pour les personnes détenues ?

L'impact de leur participation aux jeux sur leur parcours pénal et leur parcours de vie est plus délicat à établir, du fait de la multitude d'autres variables pouvant les impacter. Par exemple, le reliquat de peine s'est avéré être un facteur déterminant dans le sens où la participation aux jeux trois mois ou trois ans avant la sortie ne revêt pas le même sens. En outre, si un aménagement de peine tel que la permission de sortir sportive représente en soi un pas vers le monde libre,

il paraît plus complexe d'avancer qu'elle aboutira mécaniquement à la réinsertion de ceux qui en bénéficient. Plus modestement, le pari des jeux visait davantage à permettre aux participants de réfléchir à la manière dont ils allaient atteindre leurs objectifs, dans l'entraînement et la gestion de leurs corps (alimentation, consommation du tabac...). Ce projet a généré une perspective, défini un horizon à atteindre, et leur a redonné la capacité à se projeter dans l'avenir, autrement qu'au travers de leur peine.

Basée sur les valeurs de l'olympisme, de l'arbitrage et du règlement sportif de chaque discipline, la participation aux jeux impliquait aussi des devoirs auxquels tous ont adhéré, dans un élan collectif. Son application a eu pour effet de créer un réel bien-être partagé. La dimension collective, transcendée par une ambiance et une cohésion de groupe sortant de l'ordinaire, a été l'un des principaux moteurs de la réussite de cette semaine de jeux et du respect des consignes prescrites.

La présence de nombreux intervenants extérieurs et de membres de la famille a aussi eu pour impact de valoriser les personnes détenues, en leur permettant de se montrer sous un autre angle, par exemple lors de la remise des médailles. Selon un CPIP, « ça nous permet de voir les détenus sous un autre angle, avec leur famille, de les voir père, avec leurs enfants ».

**« Expérience hors du commun », véritable « aventure humaine », ponctuée « d'émotions fortes », autant de dénominatifs exprimés au final pour qualifier les phases de préparation et le déroulement de ces jeux. Il y a 10 ans déjà.**

*Propos recueillis par IG*

#### Pour aller plus loin :



**De l'or dans les yeux : Evaluation des jeux pénitentiaires 2014** / Laurent Gras (Observatoire de la formation)- septembre 2015



**Dossier de presse**



**Les jeux pénitentiaires 2014** (vidéo - 4 min 52)



**Le sport, la prison et moi : reportage d'Europe 1**  
A l'occasion des jeux pénitentiaires, Europe 1 a rencontré cinq détenus, pour qui le sport permet d'entretenir un statut de "citoyen-détenu".

# À VOS PLUMES

Dans cette rubrique, nous vous proposons de découvrir des textes écrits par des élèves de l'ÉNAP ou des personnels du terrain, qui ont à cœur de partager l'histoire de leur métier et de leur administration.

## Les surveillants à l'écran

par **Adrien Verain**, élève Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation

Passionné de cinéma, M. Verain a commencé un travail de recherche sur la représentation du personnel pénitentiaire dans l'histoire du septième art.

La représentation des surveillants pénitentiaires au cinéma est bien souvent peu reluisante. Pour mémoire, le premier surveillant visible à l'écran, dans *Histoire d'un crime* de Ferdinand Zecca sorti en 1901, est d'abord montré en train de dormir. En outre, un nombre considérable d'œuvres caricaturent à l'extrême les surveillants en les peignant comme brutaux ou cruels. Des œuvres classiques du début du XX<sup>e</sup> siècle ont fixé cet imaginaire négatif : on peut citer par exemple *Le Bagne* de Yuli Raizman (1928), *Le Code Criminel* d'Howard Hawks (1931), ou encore *Les Démons de la liberté* de Jules Dassin (1947).

*Les Salauds vont en Enfer*, sorti en 1955, innova en s'inscrivant à contre-courant de ces représentations. Il s'agit de la première œuvre de Robert Hossein. On y perçoit déjà plusieurs éléments qui caractériseront son style : la tension dramatique, le climat obsessionnel, l'exploration des thèmes de l'injustice, de la rédemption, des liens entre l'amour et la violence. Plusieurs grands acteurs de l'époque participent au film : Henri Vidal, Serge Reggiani, Robert Dalban ou encore Marina Vlady. On relèvera par ailleurs que le film présente une structure originale. Il commence comme un film de prison, dont il reprend



les codes. Mais après une heure de film, il se transforme en un huis clos psychologique où se joue un triangle amoureux et criminel. Cela donne à l'œuvre un aspect bigarré et témoigne d'une recherche esthétique assez libre, typique des années cinquante, préfigurant la Nouvelle vague.

Surtout, il s'agit, à notre connaissance, du premier film français où un surveillant pénitentiaire est un personnage positif. Cela ressort de la première partie du film, se déroulant en prison. Un condamné à mort parvient à transmettre, avant son exécution, l'information qu'il a été trahi par un des deux détenus d'une prison du midi de la France. Il s'agit de Rudel ou Macquart, les deux partageant la même cellule. Dès la première scène du film, dans la prison, la représentation du surveillant est positive : il intervient pour séparer les deux co-détenus qui se battent, chacun accusant l'autre d'être l'informateur. L'humanisation du surveillant passe ensuite par le fait que l'on connaît rapidement son prénom : Jérôme.

Puis vient la grande innovation : la troisième scène du film nous montre Jérôme marchant dans la rue, aux côtés de son



Cette image de « Passage to Marseille » réalisé par Michael Curtiz (1944) illustre la représentation courante des surveillants à l'écran : des silhouettes sombres et dépersonnalisées (Tous droits réservés)



Jérôme, un surveillant père de famille - les salauds vont en enfer (Tous droits réservés)

jeune fils et d'un des camarades de son fils. Il a avec lui une discussion pédagogique, sur le fait qu'il ne doit pas avoir honte du métier de son père. C'est la première fois qu'un surveillant a non seulement un nom, mais aussi une famille. Une autre scène forte est celle où, un peu plus tard dans le film, il revient s'asseoir dans la cellule de Rudel et Macquart, pour se confier en fumant une cigarette. Par la suite, un des détenus de la prison se suicide, et Jérôme s'en montre particulièrement affecté. Le parcours du personnage se termine de manière dramatique : pour s'évader, les comparses le font venir dans leur cellule et l'étranglent pour prendre son uniforme.

En contrepoint de ces éléments, on relèvera deux nuances. Tout d'abord, s'il est une figure positive du film, Jérôme n'est pas un véritable personnage, puisqu'il n'a pas de rôle actif dans l'avancée du drame. Par ailleurs, la représentation positive du personnel pénitentiaire est à nuancer : une scène du film montre notamment le chef des surveillants en train de brutaliser Rudel pour obtenir des informations.

Les années soixante furent par la suite riches de films qui ont témoigné d'un approfondissement de la finesse et de la nuance des représentations du personnel de surveillance au cinéma. On peut citer notamment *Le Trou* de Jacques Becker (1960), dans lequel le personnel de surveillance est montré comme parfaitement correct. Le film *Le prisonnier d'Alcatraz* de John Frankenheimer (1962) montrera le premier exemple de relation positive entre un surveillant et un détenu. La même année, Millard Kaufman réalise *Convicts 4*, et montre pour la première fois un surveillant-chef croyant fermement à la réinsertion.

La première pierre de cette évolution a pour nous été posée par Robert Hossein dans *Les Salauds vont en Enfer*, une œuvre singulière, rafraîchissante et novatrice, tant du point de vue esthétique, que pour la représentation nuancée des personnels pénitentiaires qu'elle offrit au grand public.



Le surveillant livrant ses états d'âme - les salauds vont en enfer (Tous droits réservés)



Rudel et Macquart s'évadent, déguisés en surveillants - les salauds vont en enfer (Tous droits réservés)

# À SUIVRE

Le bulletin de liaison des adhérents de l'Association des médaillés pénitentiaires (AMAP) permet de faire connaître et d'accéder à des travaux culturels ou historiques recensés par l'Association ou proposés par l'ÉNAP.

À lire sur le site de l'ÉNAP :

**Au sommaire du dernier numéro :**  
**N° 18** (avril 2024) – Hommage à Robert Badinter / Programme prévisionnel du voyage à Nîmes et Aigues-Mortes / La maison centrale de Nîmes vue par son médecin, Charles Perrier / Les Dames de la Tour de Constance / Henri Manuel à Nîmes dans les années 30 / Témoignage de Marcel Vesse

AMAP



Association des médaillés de l'administration pénitentiaire (AMAP)  
 Lien vers les numéros précédents : [www.énap.fr/la-union-federative-confederative](http://www.énap.fr/la-union-federative-confederative)

le Vert et l'Amarante  
 N°18 AVRIL 2024

Bulletin de l'Association des médaillés de l'administration pénitentiaire édité en partenariat avec l'École nationale d'administration pénitentiaire

Édito

Après avoir célébré le vingtème anniversaire de notre association à Chauxvau, nous vivons cette année à un fonctionnement plus traditionnel avec un seul voyage qui nous conduira cependant dans un autre lieu emblématique de l'histoire pénitentiaire, le Fort Val et qui est devenu depuis 1985, le siège de l'université et d'un lieu d'enseignement. Nous vous proposons plusieurs articles consacrés à cette maison centrale fermée en 1991 et remplacée par la maison centrale d'Arles.

Nous vous présentons également une contribution de Jean-Pierre Ricard sur la tour de Constance à Aigues-Mortes, autre lieu d'importance que nous visiterons également. Nous avons également prévu ce voyage en mai, mais, pour des raisons pratiques, espérons quand même vous retrouver nombreux à cette occasion et vous en exposons le programme prévisionnel.

Nous vous proposons également la fin du témoignage de Marcel Vesse, qui, en toute spontanéité, exprime bien les questions que sur les conditions qui doivent guider son action. Parmi celles-ci, à conduire, à organiser et à évaluer la formation pour apprendre sables à l'entretien d'un lieu d'une mission complexe.

Nous avons enfin souhaité évoquer la mémoire de Robert Badinter, figure de l'abolition de la peine de mort. Mais son action en tant que ministre de la Justice a également eu une influence importante sur le fonctionnement des établissements qu'il nous présente sous l'aspect de l'histoire. Il avait, à l'occasion du 125<sup>e</sup> anniversaire des prisons de Fresnes, accordé un entretien exprimant une approche nouvelle de la part d'un homme qui avait compris la nécessité d'un programme de construction de nouvelles établissements carcéraux qui dépassent ainsi qu'il avait bien compris que la population carcérale est le problème majeur actuel que l'administration pénitentiaire doit résoudre. Problème qui le précède jusqu'à la fin de la vie, Henri Lécuyer.

Jean-Charles Touhou  
 Président de l'AMAP



# UN OBJET



Généraux et officiers du camp de Boulogne, par Gérard van der Puy, 1804 (Musée des Beaux-Arts de Calais)



Suite de l'armée française, par Jean-Baptiste Lesueur, 1789-1792 (Musée Carnavalet)



## Le bicorne

Le terme bicorne désigne tout chapeau composé de deux pointes (cornes). Ce couvre-chef détrône le tricorne, chapeau masculin et féminin à la mode jusqu'en 1770. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour plus de praticité, le bicorne remplace, notamment dans l'armée, les tricornes. Ce sont bien des soldats coiffés de bicorne qui feront la guerre d'indépendance américaine. De l'autre côté de l'Atlantique, l'armée révolutionnaire française arbore également le bicorne. Mais le bicorne le plus célèbre reste celui porté par l'Empereur Napoléon I<sup>er</sup> : fabriqué par le chapelier Poupard, sis au Palais Royal, cette version « impériale » était très sobre et peu coûteuse.

L'administration des prisons, créée en 1795, n'échappe pas à la mode du bicorne et c'est ce couvre-chef qui est choisi pour couvrir la tête des gradés et directeurs dès 1822 (règlement du 30 avril pour le service des gardiens dans les maisons centrales). Le bicorne va demeurer présent dans l'uniforme de « grande tenue », entendez uniforme de cérémonie, des directeurs jusqu'en 1877, date où il est supplanté par le képi. Aujourd'hui, si le bicorne a bien disparu, le tricorne poursuit sa vie pénitentiaire dans l'uniforme de cérémonie des directrices des services pénitentiaires. Longue vie au tricorne !

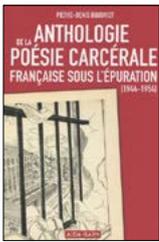
Les collections du Crhpc comptent cinq bicornes, certains complets avec leur insigne, d'autres sans décoration. Un exemplaire du Second Empire dispose également de sa boîte de transport en bois. Trois de ces couvre-chefs ont bénéficié d'une intervention de restauration en 2022. Un dépoussiérage et un traitement « infestation » ont été effectués par nébulisation d'éthanol et séchage à l'air. Des consolidations des fils du galon ont dû être opérées sur l'un d'entre eux car le galon n'avait plus de fil de trame. Les parementures en cuir intérieures ont dû également être refixées pour éviter de nouvelles déchirures.

FHH



## LE COIN DES CURIEUX

## Livres



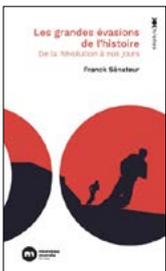
**Anthologie de la poésie carcérale française sous l'Épuration (1944-1954)** / Pierre-Denis BOU-DRIOT, Paris : Auda Isarn, 2024, 79 p.

Sur les 30 000 prisonniers pour faits de collaboration, une trentaine, à peine, nous a légué, en tout, 8 recueils de poèmes analysés dans le présent essai. Ce recueil réunit des auteurs connus, tels que Brasillach, Paquis, Maubourguet ou Combelle, et inconnus.



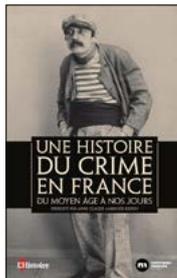
**Enfermer et punir : histoire des prisons et des prisonniers des Alpes-Maritimes (1792-1939)** / Aline MARTINET, Paris : Classiques Garnier, 2024, 1108 p.

L'univers des prisons est ici abordé sous toutes ses dimensions historiques : politique, administratif, architectural et humain. La population carcérale est analysée à travers ses conditions de détention et à partir d'exemples d'hommes et de femmes composant cette population.



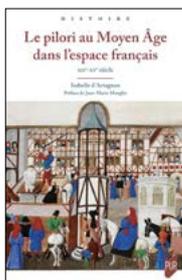
**Les grandes évasions de l'histoire : de la Révolution à nos jours** / Franck SENATEUR, Paris : Nouveau monde, 2023, 322 p.

Voici une autre histoire de la justice : celle qui s'écrit à travers les évasions, parfois rocambolesques, parfois désespérées, de ceux qui ont refusé de se soumettre à l'enfermement. Chacune de ces histoires témoigne d'une facette du système carcéral.



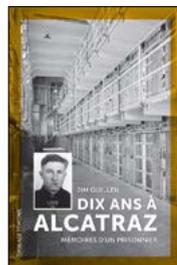
**Une histoire du crime en France : du Moyen-Âge à nos jours** / présenté par Anne-Claude AMBROISE-RENDU, Paris : Nouveau monde éditions, 2023, 376 p.

Le crime a toujours fasciné. S'il laisse son empreinte dans la société, c'est aussi la société qui « façonne » le crime. Opinion publique, presse, médecins, aliénistes, juges, législateurs, ont leur part dans cette histoire et révèlent les peurs, les obsessions et les combats politiques de notre pays.



**Le pilori au Moyen Âge dans l'espace français : XII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle** / Isabelle d'ARTAGNAN ; préfacé par Jean-Marie MOEGLIN, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2024, 339 p.

Le pilori est à la fois un édifice public et la peine infamante la plus répandue de la fin du Moyen Âge. Exposés sur la place publique, les condamnés y sont livrés aux injures et jets d'ordures des passants. Cet ouvrage invite à une lecture anthropologique et culturelle des institutions judiciaires afin d'en saisir les ramifications sociales et politiques.



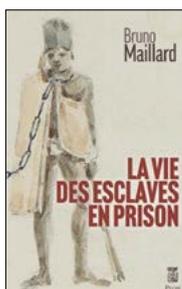
**Dix ans à Alcatraz** / Jim QUILLEN ; trad.par Grégoire LADRANGÉ, Versailles : Omblage, 2023, 314 p.

Incarcéré à Alcatraz à 22 ans, Jim Quillen y resta 10 ans. Dans ses mémoires, il décrit la vie quotidienne, l'organisation carcérale et les prisonniers notables qu'il y vit.



**Figures et personnages de criminelles : des histoires tragiques au roman policier** / Ariane FERRY (dir.) et Sandra PROVINI (dir.), Mont-Saint-Aignan : Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2023, 403 p.

En examinant deux types de récits fictionnels, l'histoire tragique et le roman policier, cet ouvrage interroge les représentations de la criminalité féminine, leurs invariants et leurs évolutions, et les ressorts narratifs de la criminalisation des femmes.



**La Vie des esclaves en prison : La Réunion 1767-1848** / Bruno MAILLARD, Paris : Plon, 2024, 422 p.

Ce livre reconstitue un univers sombre où séquestrer les esclaves pour les soumettre va de soi. Il met aussi l'accent sur les résistances exercées par les esclaves pour survivre dans les prisons mais aussi pour préserver leur identité, leur intégrité physique et leur dignité.

## Podcasts



### Vivre en prison

France Culture – 14 épisodes

Une sélection d'archives radiophoniques pour donner à entendre la parole des détenus, hommes et femmes, et de ceux qui les entourent, médecins, prêtres, visiteurs. Une plongée dans les prisons françaises, de 1946 à 2002.



### Les mauvaises filles du château de Cadillac

France Culture – 2 épisodes (2 x 28 min.)

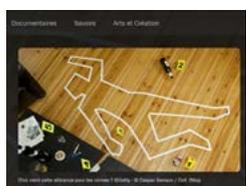
Dans la petite ville de Cadillac se dresse un imposant château du XVII<sup>e</sup> siècle. D'abord prison pour femmes, il devient école de préservation, où les « mauvaises filles » sont soumises à une discipline stricte et à des punitions sévères. En réponse, les révoltes et les mutineries sont nombreuses.



### Prison Obsessions

Prison Insider

Demain les prisons seront-elles mixtes ? Pourquoi les prisonniers ne peuvent-ils pas boire d'alcool ? Téléphone et internet légalisés en prison ? Clara Grisot présente « Prison Obsessions », la troisième saison du podcast « Écouter aux portes »



### L'intérêt des modernes pour les affaires criminelles

France Culture – 58 min

Les noms de Violette Nozières, des sœurs Papin ou du « petit Gregory » Villemin continuent de sonner à nos oreilles. Cette célébrité montre l'intérêt de nos contemporains pour certaines affaires criminelles qui défrayent la chronique et auxquelles sont consacrées émissions de télévision, romans ou films.



## Hommage à Robert Badinter



### Robert Badinter, aux origines de son combat

France Culture – 15 épisodes

Robert Badinter se dévoile au cours d'une série de quinze entretiens diffusés en 2002 sur France Culture dans la collection « Mémorables ». Au micro de Joël Calmettes, l'ancien juriste et avocat revient sur tous les grands moments qui ont façonné sa vie, son œuvre et sa carrière.



### « La peine capitale et les 40 ans de l'abolition » (41 min.)

Nous vous invitons à découvrir l'interview que Robert Badinter avait accordée, en 2021, à notre collègue du Crhpc Jean-François Alonzo, pour le film « La peine capitale et les 40 ans de l'abolition ».

Ce film donne la parole à des témoins d'une période révolue, une période où la peine de mort existait encore en France. Au côté du témoignage de Robert Badinter, ministre de la Justice de 1981 à 1986, s'expriment Gérard Gouzes, député du Lot-et-Garonne (1981-1986), présent lors des débats parlementaires sur l'abolition, ainsi que 4 anciens surveillants ayant côtoyé des condamnés à mort ou assisté à une exécution.



IG

#### L'ÉQUIPE DU CRHCP

**FHH** Fabienne Huard-Hardy enseignante chercheuse en histoire du droit, cheffe d'unité  
**MB** Mickaël Boyer chargé de formation en histoire

**DF** David Freigneaux documentaliste  
**MPG** Marie-Pierre Glize adjointe administrative  
**IG** Isabelle Guérineau documentaliste

**DÉPARTEMENT DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES, HISTORIQUES ET DES ACTIONS CULTURELLES** : Sara Di Santo Prada, responsable

**DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE LA DIFFUSION** : Paul Mbanzoulou, directeur, et Sara Di Santo Prada, adjointe au directeur



« Histoire et patrimoine pénitentiaire » : accès à nos parcours thématiques, expositions, ressources audiovisuelles ...

**Catalogue du CRHCP** : <https://enapagen2.bibenligne.fr/>  
**Bibliothèque numérique** : <https://enapagen3.bibenligne.fr/>

**Contacts :**  
Mail : [crhcp.enap@justice.fr](mailto:crhcp.enap@justice.fr)  
05 53 98 91 43 (bibliothèque)  
05 53 98 91 32 (musée)

**Accueil du public :**  
Le lundi de 13h à 18h30  
Le mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 18h30  
Le vendredi de 8h30 à 16h30

la Lettre du

N° 30  
JUIN 2024

CRHCP

Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines

ISSN 1959-1187

Pour vous abonner ou vous désabonner, contactez-nous : [crhcp.enap@justice.fr](mailto:crhcp.enap@justice.fr)